



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2024 - 2029



Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC	4
2.1. Évolution des tonnages	4
2.2. Principaux résultats des caractérisations	5
2.3. Analyse Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	6
3. OBJECTIFS	7
4. FICHES ACTIONS	8



1 - INTRODUCTION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs présents sur le territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Les DMA regroupent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), la collecte sélective (emballages, verre et papier) et les déchets réceptionnés en déchèterie. Le PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre

La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

1. Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD)
2. Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP)
3. Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012, portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets

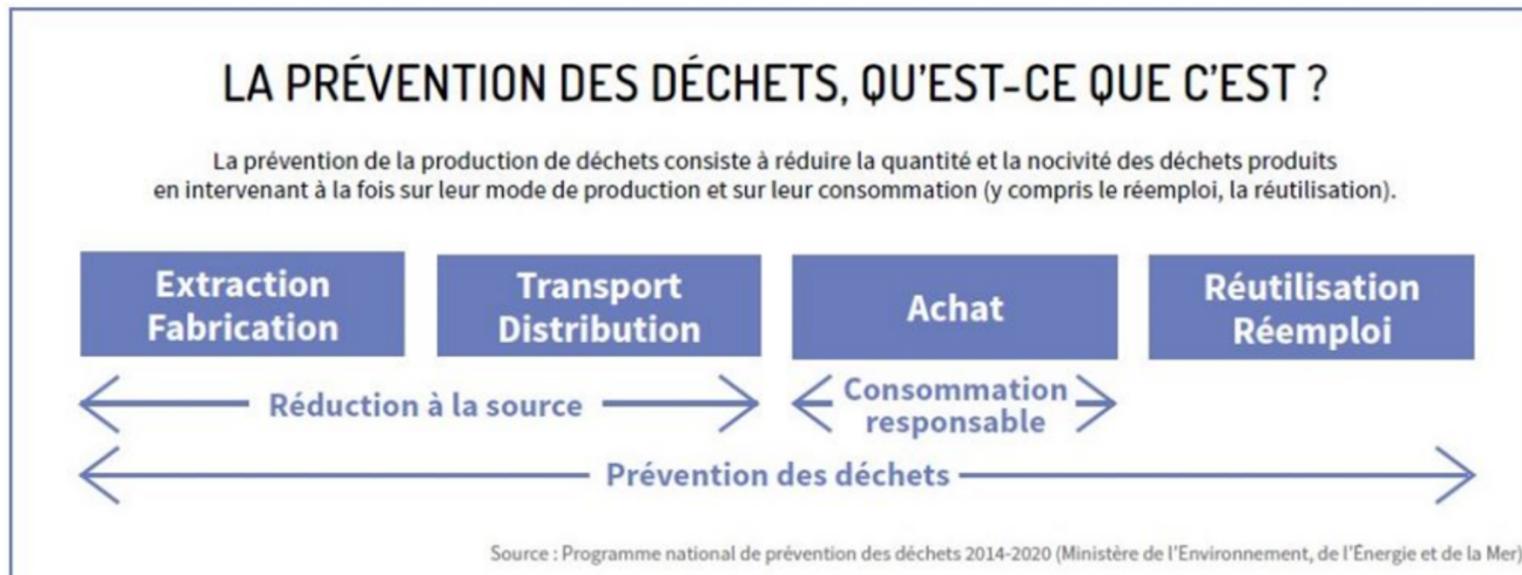
La prévention porte sur les étapes amont du cycle de vie du produit, avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité. Les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (prévention quantitative)
- Diminuer la nocivité des déchets (prévention qualitative) lors de la conception des produits par les entreprises grâce à l'utilisation de produits moins dangereux.

Il sera conduit sur une durée de 6 ans, de 2024 à 2029. Pour élaborer et suivre ce programme, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été constituée.

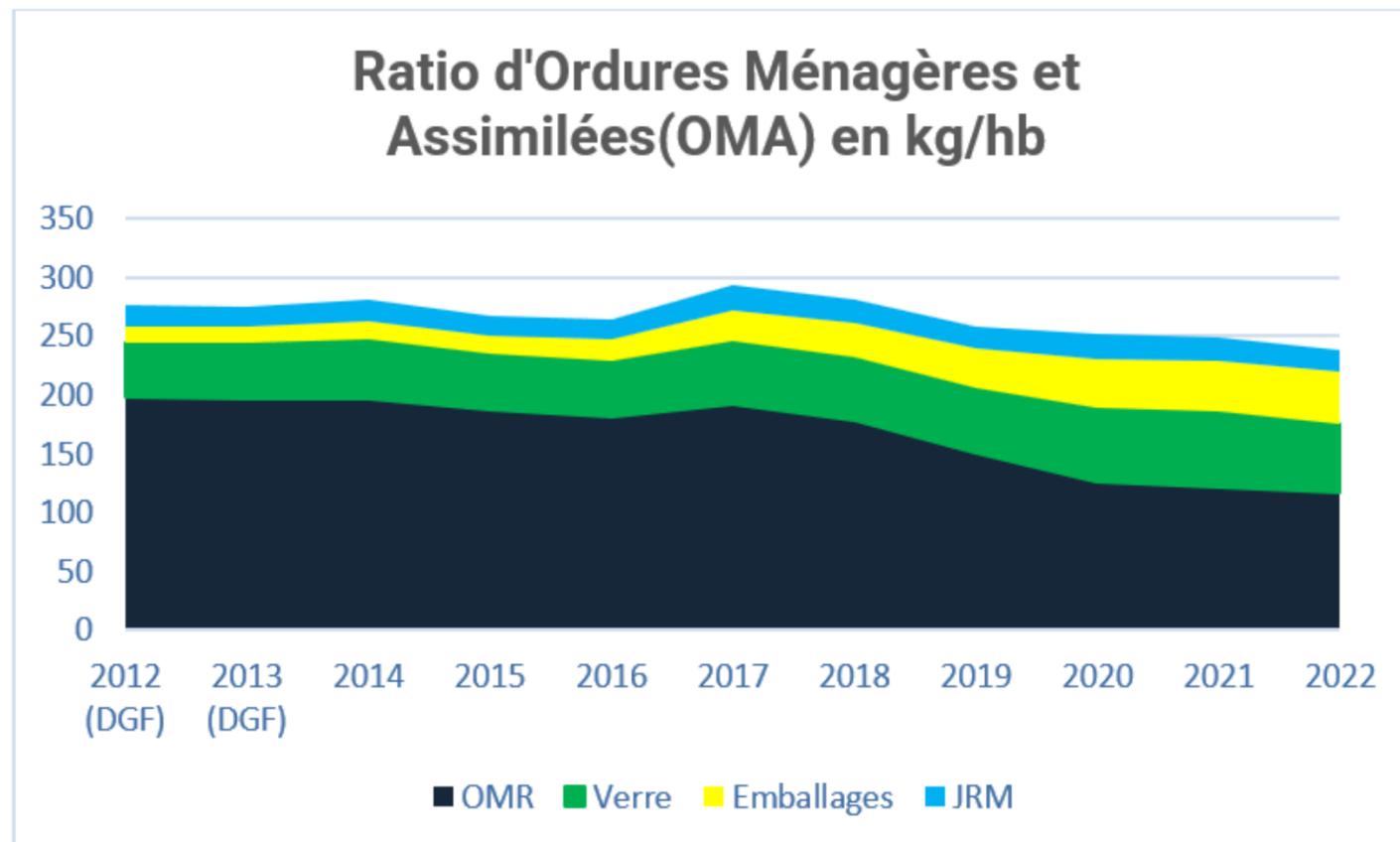
Elle regroupe des élus, des acteurs du territoire, des représentants de l'ADEME, du SITCOM-MI et de la Région. A partir du diagnostic, la CCES s'est prononcée pour articuler le PLPDMA selon les axes suivants :

1-Être éco-exemplaire	4-Réduire les biodéchets	7-Accompagner les entreprises
2-Sensibiliser	5-Augmenter la durée de vie des objets	
3-Lutter contre le gaspillage alimentaire	6-Promouvoir la consommation responsable	

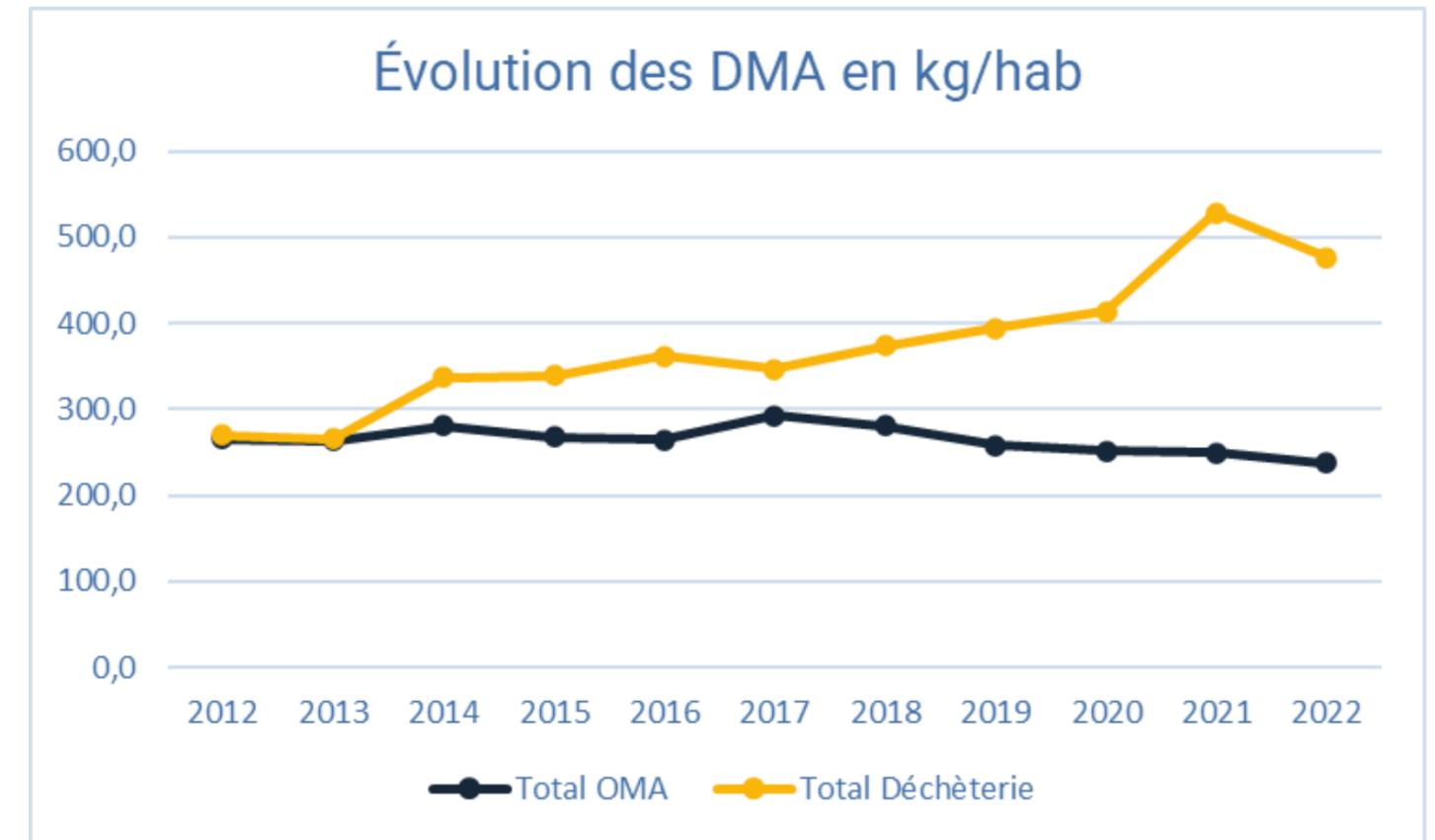


2 - PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

2.1 - Évolution des tonnages



On remarque que le ratio des OM (ordures ménagères) variait peu jusqu'à 2017 (environ 200 kg/hab) puis a connu une diminution régulière pour atteindre 117 kg / hab en 2020, soit une baisse de 61%. Et ceci au profit des collectes sélectives et surtout celle des emballages qui augmentent de 171% sur la même période et sont multipliés par 3 en 10 ans ! Ce n'est pas un hasard : à partir de 2016, l'extension des consignes de tri a été l'occasion d'un rappel par courrier à tous les foyers, puis l'opération "écogestion" a été déployée avec des agents en porte à porte venus réexpliquer les consignes de façon progressive sur les communes.



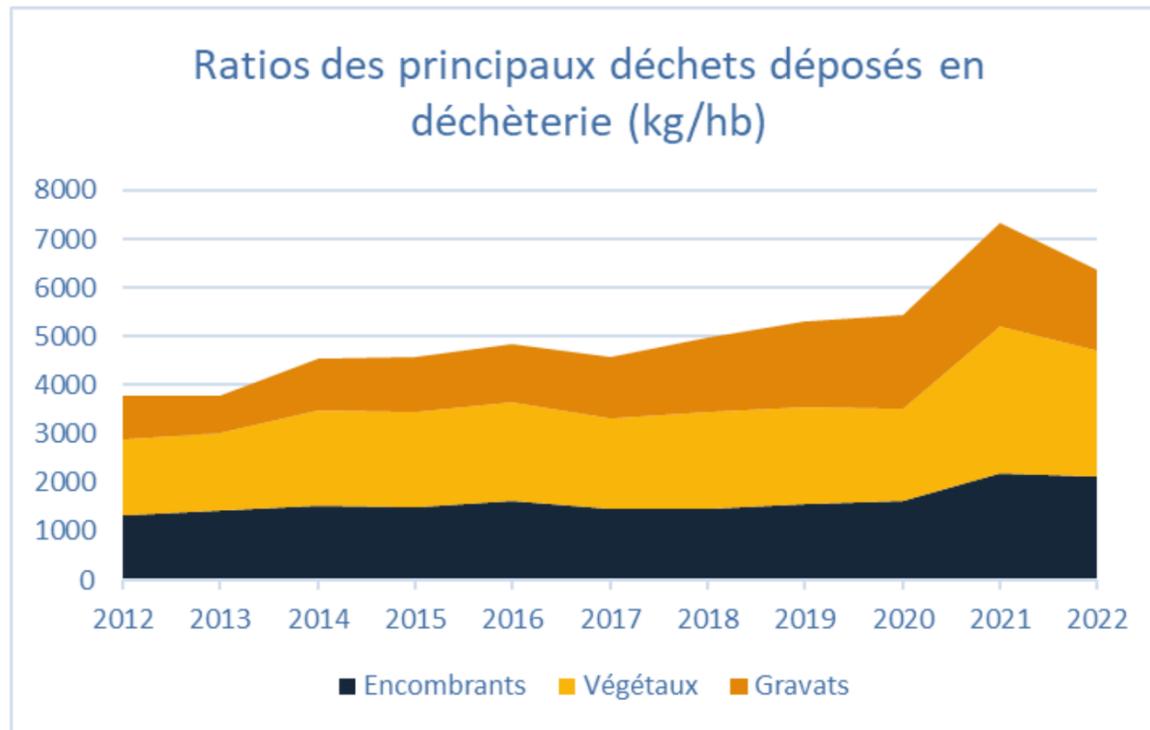
Si la tendance est à la baisse pour les OMA en déchèterie, les déchets augmentent de manière importante et les ratios sont nettement plus importants que les OMA.

+ 115 kg/hab entre 2020 et 2021, à mettre en corrélation avec le confinement ?

C'est une tendance qui a été constatée nationalement. Sur notre territoire cette augmentation a connu une accalmie grâce au contrôle d'accès à l'entrée de la déchèterie. Cela a permis d'exclure les professionnels et habitants des territoires voisins. La communication sur la tarification incitative (en place depuis 2023) a également produit un effet, tandis que l'inflation économique a produit une baisse de consommation et mécaniquement des déchets.

2 - PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

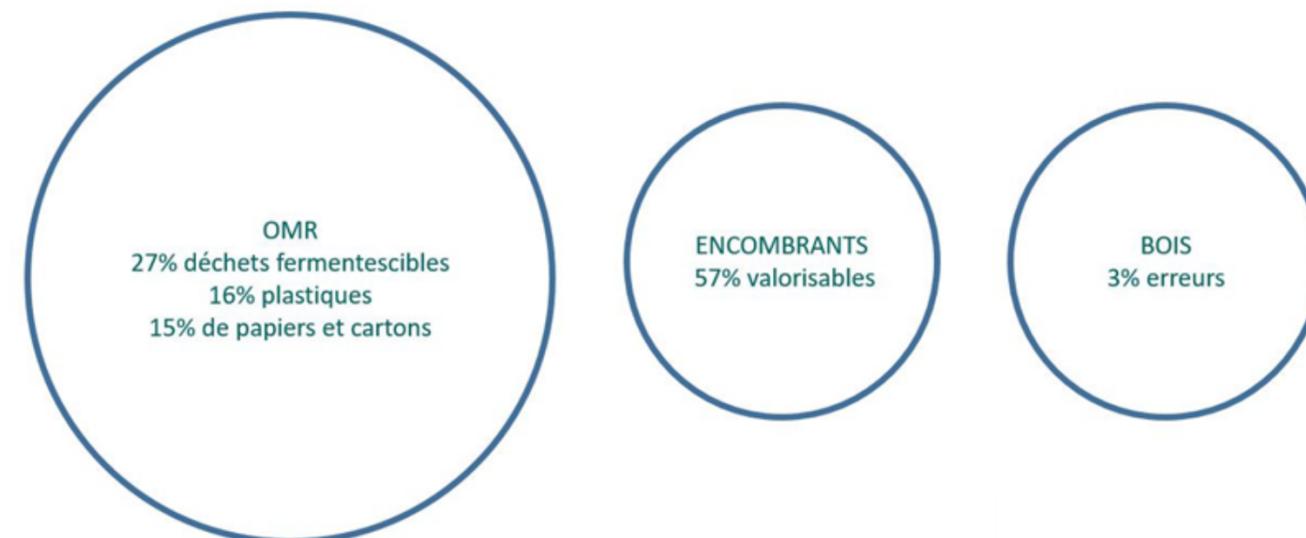
2.1 - Évolution des tonnages



Les gravats, les végétaux et les encombrants sont les flux les plus importants. Ils seront une cible prioritaire pour mener des actions de prévention. On constate que l'annonce d'une nouvelle tarification et le contrôle d'accès ont eu un fort impact sur les déchets verts et les gravats tandis que le non-valorisable reste sensiblement comparable entre 2022 et 2021.

2.2 - Principaux résultats des caractérisations

Une campagne de caractérisation (prélèvement d'échantillons de collecte ou bennes afin d'analyser de manière fine la composition) a été effectuée par le SITTOM-MI de mars à juin 2023. Le prélèvement des ordures ménagères a concerné 4 tournées de collecte, deux en « basse saison » et deux en « haute saison ». Deux bennes encombrants sur nos déchèteries, une par déchèterie ont été prélevées. Les principaux résultats sont les suivants :



- E, 2023, 22 % des ordures ménagères résiduelles sont des déchets fermentescibles (contre 27% en 2018) dont 14 % peuvent être compostés et 8 % représente le gaspillage alimentaire. 12% sont des plastiques contre 16% en 2018 et 9% des papiers et cartons, 15% en 2018.

On constate une amélioration du tri en général, mais à poursuivre sur les biodéchets. Les bennes de non valorisable à la déchèterie contiennent 57% de déchets valorisables : soient des déchets qui auraient dû être déposés dans une benne permettant le recyclage de la matière, soient des déchets qui auraient pu être évités (réemploi, don, vente...). La benne bois ne contenait que 3% d'erreurs donc un tri très satisfaisant pour ce flux.

2 - PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

Sur les 170,4 kg d'ordures ménagères résiduelles produites par habitant en moyenne sur le territoire, seuls 54,8 kg/hab sont des déchets réellement destinés à l'incinération. Les 54,4kg/hab de collecte sélective et les 9,6 kg/hab de déchets déchèterie concernent le tri. Ces déchets sont destinés à une filière de traitement. En ce qui concerne la prévention, il est possible de cibler les 43 kg/hab destiné au compostage individuel et les 8,6 kg/hab de gaspillage alimentaire. Ce sont donc les déchets fermentescibles qui seront les leviers principaux pour agir sur la réduction des ordures ménagères résiduelles.

2.3 - Analyse Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

L'analyse des données issues de l'état des lieux permet d'aboutir à la matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces présentée ci-après :

Atouts (interne)	Faiblesses (interne)
<ul style="list-style-type: none">- PLP depuis 2007,- Une forte volonté politique,- Mise en place de la TI implique une limitation du nombre de dépôts et de passages en déchèterie,- La communication pour la TI a permis de refaire de la sensibilisation sur le tri et la réduction- Déchèterie accès par badge- Nombreuses filières de tri en déchèterie- Projet d'une déchèterie aménagée pour le tri et la réduction	<ul style="list-style-type: none">- 2/3 ETP sur la prévention- Petite collectivité = moins de moyens
Opportunités (externe)	Menaces (externe)
<ul style="list-style-type: none">- Une recyclerie implantée depuis 4 ans est un partenaire intéressant à valoriser- Acteurs actifs sur certaines thématiques- Nombre important d'associations	<ul style="list-style-type: none">- Le contexte inflationniste



3 - OBJECTIFS

La tarification incitative est en place, l'objectif principal des actions du PLPDMA est d'accompagner nos habitants par de la sensibilisation et de l'accompagnement vers de nouvelles pratiques.

Rappel, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a pour objectif de réduire les quantités de végétaux de 20 % en 2030.

Les objectifs chiffrés du PLPDMA pour 2029 sont les suivants :

- Pour les végétaux, atteindre 127kg/hab (159 kg en 2022)
- Pour les DMA (hors végétaux), atteindre 399 kg/hab de DMA hors végétaux
- Equipement en composteurs individuels : atteindre un taux de 78% (51% en 2022) de foyers habitants hors des bourgs
- Stop pub : atteindre 40 % de taux d'apposition (27% en 2018)

La communication sur la redevance incitative, mise en place en janvier 2023, a déjà eu un impact :

- Sur les dépôts en déchèterie de 2022
- Sur les demandes de composteurs (jusqu'à 20 par jour en juillet 2022 à la suite d'un courrier explicatif)
- Et sur l'amélioration du tri des emballages grâce à un rappel des consignes à tous les usagers

Pour atteindre ces objectifs, les thématiques suivantes seront abordées :

- | | | |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| 1 Eco exemplarité | 4 Biodéchets | 6 Consommation responsable |
| 2 Sensibiliser | 5 Durée de vie | 7 Entreprises |
| 3 Gaspillage alimentaire | | |

4 - FICHES ACTIONS

1-Être éco-exemplaire	FA 1	Diagnostique interne
	FA 2	Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets
2-Sensibiliser	FA 3	Sensibilisation du grand public
	FA 4	Sensibilisation des scolaires
	FA 5	Communication médias disponibles
3-Lutter contre le gaspillage alimentaire	FA 6	Fournir une boîte à outils
	FA 7	Accompagner un établissement scolaire
4-Réduire les biodéchets	FA 8	Promouvoir le jardinage au naturel
	FA 9	DV - accompagnement des communes
	FA 10	DV - ateliers récurrents à destination des habitants
	FA 11	DV-aide à la location de broyeurs pour les ménages
	FA 12	DV-sensibilisation au broyage
	FA 13	Encourager le compostage individuel
	FA 14	Compostage partagé : accompagnement de toute structure faisant la demande. Une par an.
	FA 15	Collecte séparée des biodéchets
5-Augmenter la durée de vie des objets	FA 16	Repair café
	FA 17	Collaboration avec la recyclerie Effet papillon
	FA 18	Espace réemploi future déchèterie
6-Promouvoir la consommation responsable	FA 19	Stop pub
	FA 20	L'événement Zéro Déchets de Baud Com : l'Échappée
7-Accompagner les entreprises	FA 21	Action transversale avec le service développement économique.
	FA 22	Diagnostic déchets en entreprise

4 - FICHES ACTIONS

Axe 1. L'éco exemplarité : une action incontournable

Pour rappel : 5 à 15 % des déchets des territoires sont produits par les acteurs publics.

La réduction des déchets issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques :

- Par leurs agents et les activités de leurs services et directions
- Par les collectivités et communes de leur territoire
- Par les établissements et sites liés à une compétence de la collectivité

Action 1 - Diagnostic déchet et accompagnement

Sont concernés les différents services de Baud Communauté, les mairies et leurs services, les écoles...

Cette action a pour but de rendre nos services moteurs du changement que l'on demande aux habitants.

Indicateur : Nombre d'établissements impactés

Objectif : 3 établissements par an

***ETP :** 0.01

Action 2 - Organiser des événements internes

Ex : vide dressing, fresque des déchets, visite de la recyclerie...

Indicateur : Nombre d'actions

Objectif : 2 par an

***ETP :** 0.01

Axe 2. Sensibiliser le public : Des actions récurrentes

Informier et sensibiliser l'ensemble des ménages et les établissements scolaires.

Action 3 - Animations lors des temps forts

Les temps forts de l'année :

- Le Blavet au naturel, qui coïncide avec la semaine « Tous au compost », mi-mars
- La semaine européenne du développement durable, fin septembre/début octobre
- La semaine européenne de réduction des déchets, 3^{ème} semaine de novembre

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 150 par an

***ETP :** 0.05

Coût : 1000€ par an

Action 4 - Animations scolaires

La présence dans les écoles est importante pour éduquer dès le plus jeune âge. Cela permet aussi d'impacter les parents indirectement car l'enfant en parlera dans son foyer

- Animations sur la réduction et le tri
- Visite de la recyclerie du territoire
- Visite du centre de tri Paprec au Rheu

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 300 par an

***ETP :** 0.2

Coût : 300€ par an

**ETP : Équivalent à Temps Plein*

4 - FICHES ACTIONS

Action 5 - Communication médias disponibles

Intensifier l'information sur les solutions de réduction :

- Sur la page « Réduction des déchets » (sur le site internet)
- Dans la page des informations sur la déchèterie (sur le site internet)
- Par le biais de publication sur Facebook
- Dans les publications communales
- Dans les publications du SITTOM-MI
- En réponse aux courriels ou appels des habitants

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 1000 par an

***ETP** : 0.26

Axe 3. Le gaspillage alimentaire

L'objectif national vise à réduire le gaspillage alimentaire d'ici 2025 de 50% par rapport à son niveau de 2015, notamment dans la restauration collective.

La loi Egalim rend la lutte contre le gaspillage obligatoire pour les établissements scolaires.

Action 6 - Fournir une boîte à outil

Création d'une boîte à outils simple contenant des fiches pratiques, un livret recettes et de bonnes adresses à communiquer sur le site internet et les réseaux sociaux.

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 100 par an

***ETP** : 0.01

Action 7 - Accompagnement d'au moins un établissement/an

Accompagnement des cantines scolaires en 5 étapes :

1. Création d'une équipe projet
2. État des lieux
3. Mise en place d'actions
4. Bilan
5. Valorisation du projet

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 1000 par an

***ETP** : 0.03

Axe 4. Les biodéchets

C'est le levier principal pour la diminution des déchets du territoire, il représente pratiquement la moitié (46%) des tonnages en déchèterie.

Action 8 - Promouvoir le jardinage au naturel

Proposer une animation (ou plus si capacité) lors de la quinzaine « le Blavet au naturel ».

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 150 par an

***ETP** : 0.01

4 - FICHES ACTIONS

Action 9 - DV - accompagnement des communes

Faire appel à un prestataire pour faire un diagnostic et des propositions d'actions à chaque service espaces verts des communes, dans la continuité de ce qui a été initié en 2021.

Indicateur : Nombre de communes

Objectif : 2 par an

***ETP :** 0.01

Coût : 2000€

Action 10 - Déchets Verts (DV) - ateliers récurrents à destination des habitants

- Proposer un atelier tous les deux mois sur les thèmes du compostage, de l'utilisation des ressources du jardin et de la biodiversité. Sur les 6 communes, soit un par commune et par an.
- En appui avec un relai local créer un jardin exemplaire.
- Engager un prestataire spécialiste des biodéchets pour animer ces ateliers

Indicateur : Nombre de personnes participantes

Objectif : 200 par an

***ETP :** 0.03

Coût : 2500€ par an

Action 11 - Déchets Verts (DV) - aide à la location de broyeurs pour les ménages

En partenariat avec des loueurs de matériel : proposer sur présentation de justificatifs une aide à la location de broyeur selon une grille établie avec le loueur par convention.

Indicateur : Nombre de foyers

Objectif : 500 par an

***ETP :** 0.01

Coût : 13 500€ par an

Action 12 - DV-sensibilisation au broyage

Organiser avec le chantier nature et patrimoine deux campagnes de broyage/an sur les communes. Le but de ces ateliers est de présenter aux habitants les outils et les techniques pour broyer leurs végétaux et ainsi éviter d'aller en déchèterie les déposer.

Indicateur : Nombre de personnes participantes

Objectif : 250 par an

***ETP :** 0.03

Coût : 2500€ par an

Action 13 - Encourager le compostage

Distributions de composteurs (120/an à raison de 10 par mois) accompagnées d'une formation aux bases du compostage dont une séquence sensibilisation au jardinage au naturel et à la biodiversité.

Indicateur : Nombre de foyers

Objectif : 120 par an

***ETP :** 0.05

Coût : 6000€ par an

Action 14 - Compostage partagé : accompagnement à la mise en place

L'accompagnement de toute structure en faisant la demande suivant les étapes recommandées pour le montage d'un projet que l'on souhaite autonome.

Indicateur : Nombre de sites

Objectif : 1 par an

***ETP :** 0.01

Coût : 300€ par an

4 - FICHES ACTIONS

Action 15 - Accompagnement de la collecte séparée des biodéchets

Promotion et communication de cette collecte avec la distribution de bio seaux. Intégré dans le fond vert.

Indicateur : Nombre de bio seaux distribués

Objectif : 120 par an

***ETP** : 0.01

Coût : 360€

Axe 5. La durée de vie

Encourager le prolongement de la durée de vie des objets est un objectif national :

- Loi AGECE (2020) : le fond réemploi et réparation, l'indice de réparabilité
- Une promotion de la réparation à l'échelle nationale (ex : longue vie aux objets)

Action 16 - Repair café

Organisation d'ateliers mensuels de réparation, animation du groupe de bénévoles réparateurs et communication jusqu'à l'autonomie du groupe par la création d'une association.

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 120 par an

***ETP** : 0.08

Coût : 500€ par an

Action 17 - Collaboration avec la recyclerie "L'effet papillon"

Travail conjoint sur la communication et la sensibilisation à la réduction des déchets, notamment à destination des écoles.

Indicateur : Nombre d'actions conjointes

Objectif : 10 par an

***ETP** : 0.02

Coût : 1000€

Action 18 - Espace réemploi future déchèterie

Etude en cours sur la création d'un espace dédié au réemploi dans la future déchèterie.

Axe 6. La consommation responsable

Interroger les pratiques de consommation : du besoin d'achat à la fin de vie, en passant par l'utilisation.

Action 19 - Renforcer le dispositif « Stop Pub »

Distribution systématique avec le courrier des nouveaux arrivants, disponible dans les accueils de Baud Communauté, les mairies et distribution à toutes les animations en rapport (583 envoyés en 2022).

Indicateur : Nombre d'autocollants distribués

Objectif : 500 par an

Action 20 - L'événement culturel "Zéro Déchets" de Baud Communauté : Festival l'Échappée

Collaboration avec le service culture pour l'organisation d'un festival exemplaire en matière de réduction et de tri des déchets et la sensibilisation avec des stands proposant des outils sur ce thème.

Indicateur : Nombre de personnes impactées

Objectif : 500 par an

***ETP** : 0.02

4 - FICHES ACTIONS

Axe 7. Accompagner les entreprises

Action 21 - Action transversale avec le service développement économique

Tirer profit des compétences du service développement économique et de son réseau pour promouvoir l'économie circulaire. Par exemple : promotion des rencontres territoriales sur la thématique de l'économie circulaire.

Indicateur : Nombre d'actions

Objectif : 3 par an

***ETP :** 0.01

Action 22 - Diagnostic déchets en entreprise

Proposer à des entreprises du territoire un accompagnement pour une meilleure gestion de leurs déchets.

Indicateur : Nombre d'entreprises

Objectif : 2 par an

***ETP :** 0.01



Tableau bilan des axes, des actions et des coûts

Axes thématiques (selon l'ADEME)	FA	Nom	Indicateur	6 années du PLPDMA		
				Obj.	ETP	€
1-Être éco-exemplaire	FA 1	Diagnostics interne	Nb d'établissements impactés	18	0,08	0
	FA 2	Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets	Nb d'actions	12	0,08	0
2-Sensibiliser	FA 3	Sensibilisation du grand public	Nb de personnes impactées	900	0,31	6000
	FA 4	Sensibilisation des scolaires	Nb de personnes impactées	1800	1,20	1800
	FA 5	Communication médias disponibles	Nb de personnes impactées	6000	1,57	
3-Lutter contre le gaspillage alimentaire	FA 6	Fournir une boîte à outils	Nb de personnes impactées	600	0,08	
	FA 7	Accompagner un établissement scolaire	Nb de personnes impactées	600	0,21	
4-Réduire les biodéchets	FA 8	Promouvoir le jardinage au naturel	Nb de personnes impactées	900	0,05	
	FA 9	DV - accompagnement des communes	Nb de communes	6	0,03	6000
	FA 10	DV - ateliers récurrents à destination des habitants	Nb de personnes impactées	1200	0,17	15000
	FA 11	DV-aide à la location de broyeurs pour les ménages	Nbre de foyers	3000	0,05	81000

4-Réduire les biodéchets	FA 12	DV-sensibilisation au broyage	Nb de personnes impactées	1500	0,17	3600
	FA 13	Encourager le compostage individuel	Nbre de foyers	720	0,31	36000
	FA 14	Compostage partagé : accompagnement de toute structure faisant la demande. Une par an.	Nbre de site	51	0,05	1800
	FA 15	Collecte séparée des biodéchets	Nb de bioseaux	702	0,12	2106
5-Augmenter la durée de vie des objets	FA 16	Repair café	Nb de personnes impactées	720	0,47	3000
	FA 17	Collaboration avec la recyclerie Effet papillon	Nb d'actions conjointes	60	0,13	6000
	FA 18	Espace réemploi future déchèterie	Surface dédiée au réemploi	Inconnue en 2023		
6-Promouvoir la consommation responsable	FA 19	Stop pub	Nb d'autocollant envoyés	3000	0,00	
	FA 20	L'événement Zéro Déchets de Baud Com : l'Échappée	Nb de personnes impactées	3000	0,12	
7-Accompagner les entreprises	FA 21	Action transversale avec le service développement économique.	Nb d'actions	18	0,05	
	FA 22	Diagnostic déchets en entreprise	Nb d'entreprises	12	0,05	

Synthèse des coûts totaux annuels des actions

	2024			2025			2026			2027			2028			2029			6 années du PLPDMA		
	Obj	ETP	€	Obj	ETP	€															
Budgets annuels			28 060			28 060			28 060			26 060			26 060			26 060			162 306
ETP		0.89			0.89			0.89			0.88			0.88			0.88				
Nb d'établissements impactés	5			5			5			5			5			5			30		
Nb d'actions	15			15			15			15			15			15			90		
Nb de personnes impactées	2870			2870			2870			2870			2870			2870			17 220		
Nb de communes	2			2			2												6		
Nb de foyers	621			630			630			630			630			630			3771		
Nb de bioseaux	120			120			120			120			102			120			702		